



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Services  
de l'Éducation Nationale du Calvados  
Service Départemental à la Jeunesse, à  
l'Engagement et aux Sports

**Collège départemental du Calvados de la  
COMMISSION REGIONALE CONSULTATIVE DE LA VIE ASSOCIATIVE**

**Réunion du 13 Mai 2024**

**Présents :**

Madame Florence BESSY, secrétaire générale de la préfecture du Calvados, représentant  
Monsieur Stéphane BREDIN, Préfet du Calvados  
Monsieur Guillaume BONNET, délégué départemental à la vie associative du Calvados  
Madame Cyrielle DUFOUR, gestionnaire administrative au SDJES  
Monsieur Philippe CLEMENT, personne qualifiée, représentant du mouvement associatif  
Monsieur Jean-Luc GUERNET, personne qualifiée  
Madame Corinne FERET, sénatrice (titulaire)  
Monsieur Fabrice Le VIGOUREUX, député (titulaire)  
Monsieur Arthur DELAPORTE, député (titulaire)  
Madame Amandine FRANCOIS, représentante des maires et établissements publics de  
coopération intercommunale, désignés par l'Union Amicale des Maires du Calvados  
Madame Cécile PARENT, représentante des maires et établissements publics de coopération  
intercommunale, désignés par l'Union Amicale des Maires du Calvados  
Monsieur Philippe LOUIS, représentant des maires et établissements publics de coopération  
intercommunale, désignés par l'Union Amicale des Maires du Calvados  
Madame Sophie SIMONNET, représentante du Conseil Départemental du Calvados

**Excusé(s) :**

Madame Marie PELZ, responsable du Service départemental à la Jeunesse, à l'engagement et  
aux sports (SDJES)  
Monsieur Pascal ALLIZARD, sénateur (titulaire)  
Madame Sonia de la Provôté, sénatrice (suppléante)  
Monsieur Bertrand BOUYX, député (invité)  
Monsieur Christophe BLANCHET, député (suppléant)  
Monsieur Jérémie PATRIER-LEITUS, député (invité)  
Monsieur Jean-Philippe TIRET, personne qualifiée  
Madame Gulderen CELIK, personne qualifiée

-----  
**Ordre du jour :**

1. Rappel du cadre de la campagne FDVA 2024
2. Présentation des éléments saillants de la campagne 2024
3. Echanges sur les propositions de financement
4. Avis du collège départemental
5. Questions diverses

Ouverture par Madame Florence BESSY, secrétaire générale de la préfecture du Calvados, qui rend hommage à Madame Corine OLIVIER pour son engagement dans la vie associative locale et souhaite la bienvenue à Monsieur Jean-Luc GUERNET, nouvellement désigné au sein de ce collège en tant que personne qualifiée.

## 1. Rappel du cadre de la campagne 2024

Depuis 2018, le FDVA (Fonds pour le développement de la vie associative) est renforcé dans son rôle de soutien au développement de la vie associative. En plus du volet "Formation des bénévoles" (FDVA 1), ce fonds de l'Etat finance également le fonctionnement ou les projets innovants des associations (FDVA 2). Ce financement s'adresse essentiellement aux petites et moyennes associations, tous secteurs confondus (y compris associations sportives). Ce fonds est géré au niveau départemental mais la validation des propositions est de la compétence du préfet de région.

Une instruction du 14 novembre 2023 relative à la gestion du FDVA a entraîné une nouvelle planification de la campagne 2024 (campagne de dépôt des dossiers sur 2 mois lissés, transmission des documents aux membres du collège départemental au moins 15 jours avant les instances), la publication obligatoire de certains documents sur les sites de la préfecture et de l'académie et l'intégration de l'ensemble des parlementaires au deuxième collège départemental, en tant qu'invité.

Le premier collège départemental s'est réuni le 8 janvier 2024, afin de valider la note d'orientation départementale. Les changements pour 2024 ont porté sur l'ajout de la priorité « devoir de mémoire » sur les volets fonctionnement global et projets innovants et sur l'abaissement du montant du budget prévisionnel minimum à 1200 euros sur le volet fonctionnement global.

La campagne FDVA 2024 a été lancée le 10 janvier et les associations avaient jusqu'au 10 mars minuit pour déposer leur dossier. Le temps de recevabilité administrative et d'instruction des dossiers a été contraint pour les agents du SDJES.

Ce deuxième collège départemental initialement prévu le 19 avril a dû être reporté en raison de la méconnaissance du montant de l'enveloppe départementale allouée. La commission régionale doit se réunir le 4 juin en vue de rendre un avis à Monsieur le Préfet de région, décisionnaire in fine des attributions des financements.

## 2. Présentation des éléments saillants de la campagne 2024

- Formation régionale des acteurs Guid'Asso sur la recevabilité administrative le **12 janvier 2024 : 30 participants** (23 en distanciel et 7 en présentiel), Animation de la formation par C. Dufour (SDJES du Calvados) et C. Lelièvre (DRAJES)
- **9 réunions d'information** organisées par les structures Guid'Asso Vire, Bayeux, Lisieux, Iffs, Falaise, St Pierre en Auge, Thury harcourt, Verson + 1 réunion en visioconférence. Ces réunions se sont tenues entre le **23 janvier et le 12 février**
- **4 Permanences** à la Maison des Sports pour répondre aux questions pratiques/techniques des usagers
- **Un tutoriel vidéo** « 10 conseils pour réussir sa demande de subvention FDVA », élaboré par la DRAJES ET tous les administratifs en charge du FDVA des 5 départements normands, à destination des associations et mis en ligne quelques jours après le lancement de la campagne 2024
- Cette année, l'enveloppe pour le Calvados a été augmentée par rapport à 2023 avec la répartition suivante : 220 282 € (BOP) et 258 169 € (comptes inactifs) soit une enveloppe totale de **478 451 €** (pour rappel en 2023, l'enveloppe était de 388 448 € : 214 865 € (BOP) et 173 582 € (comptes inactifs))

- **287 dossiers** déposés par les associations (dont 3 réorientés au niveau régional). Initialement, **52%** des dossiers étaient administrativement irrecevables, **104 dossiers** ont pu être récupérés grâce à des relances assurés par les agents du SDJES et les structures Guid'Asso.

- **240 dossiers** recevables ont été instruits selon la répartition suivante :
  - 168 dossiers ont été déposés sur le volet « fonctionnement », (114 en 2023)
  - 67 dossiers sur le volet « innovation », (53 en 2023)
  - 5 dossiers sur le volet « structures Guid'Asso»

- Les agents du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Calvados, ont instruit ces demandes au regard des priorités régionales et départementales, et ont émis des propositions de classement en priorité 1, 2 ou 3. La DRAC et la DREAL ont été sollicités pour avis sur certains dossiers les concernant.

- Il est proposé de retenir l'ensemble des dossiers « fonctionnement » classés en priorité 1 et 2, ainsi que les dossiers « projet innovant » classés en priorité 1, ce qui permet de subventionner **171 associations** soit 71% des dossiers instruits.

### 3. Echanges sur les propositions de financement

Il est proposé aux membres du collège départemental de réagir à cette présentation et de demander des compléments d'information.

Ce temps d'échange porte en particulier sur les points suivants :

- Les membres du collège s'interrogent sur la pérennisation du FDVA au regard de la répartition budgétaire qui montre une part des fonds inactifs très importante par rapport à l'enveloppe initiale.
- Monsieur DELAPORTE a souhaité revoir quelques dossiers à savoir : Cap'sport, le Tunnel, Couleur Calao, Mondeville football de table et activités, Association Œuvre notre-Dame. Monsieur Guillaume BONNET a apporté les éléments afin de répondre aux interrogations de Monsieur le député. Il est rappelé également que le FDVA n'a pas vocation à financer de l'investissement en matière de matériel exclusivement.
- Les membres du collège ont souhaité savoir si lors de l'instruction des dossiers il y avait eu des alertes concernant le respect du Contrat d'Engagement Républicain. Notre département n'a pas rencontré de problème sur ce sujet. Il est rappelé également que lors du dépôt du dossier de demande FDVA, l'attestation sur l'honneur est obligatoire.
- Madame BESSY propose au SDJES d'intervenir lors de réunions d'information auprès des agents des Maisons France Service pour les informer sur le FDVA afin de fluidifier la communication lors du lancement de la campagne.

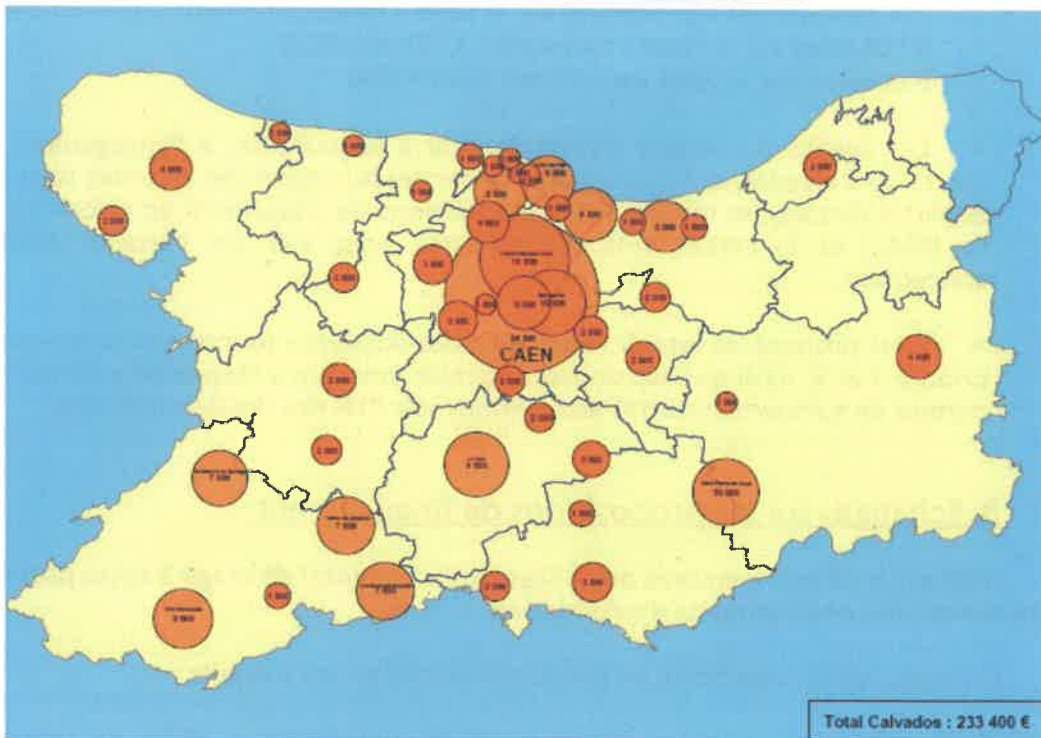
### 4. Avis du collège départemental

Après délibération, les membres du collège départemental apportent un avis favorable à la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe départementale FDVA 2 pour l'année 2024.

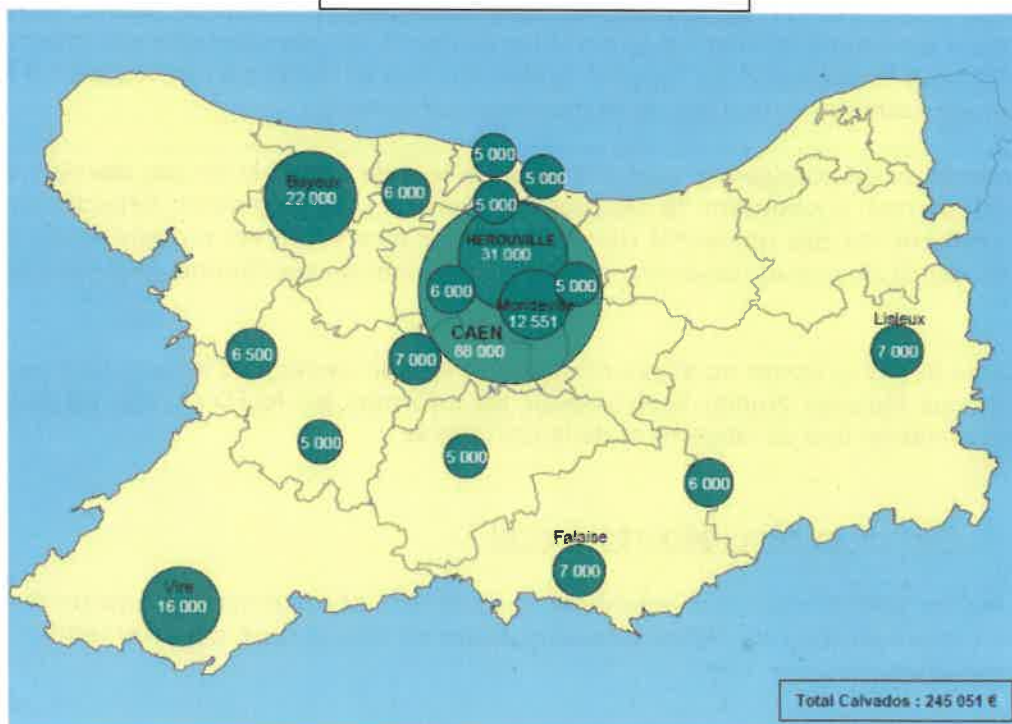
L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été traités, la réunion du collège départemental se termine à 11h10.

ANNEXES :

FDVA, budget fonctionnement 2024  
Montants proposés (en €) par ville



FDVA, nouveaux projets 2024  
Montants proposés(en €) par ville



Pour le préfet, et par délégation  
La secrétaire générale

Florence BESSY